

**De :** [admin4-request@listes.umontreal.ca](mailto:admin4-request@listes.umontreal.ca) pour le compte de [Administration](#)  
**A :** ["admin4@listes.umontreal.ca"](mailto:admin4@listes.umontreal.ca); ["admin4\\_tr@listes.umontreal.ca"](mailto:admin4_tr@listes.umontreal.ca)  
**Objet :** [Administration] Vers le Jumelage 2022 - Nouvelle politique concernant la lettre de recommandation structurée  
**Date :** 20 septembre 2021 09:28:56

---



Bonjour,

À compter du jumelage R-1 de 2022, le comité de jumelage des résidents de l'AFMC a créé [une politique concernant la lettre de recommandation structurée](#). Nous aimerions vous fournir une mise à jour concernant ces discussions et comment cela affectera vos étudiants dans l'année de jumelage à venir.

Puisque nous ne pouvons pas communiquer avec les étudiants avant l'ouverture du jumelage le 4 octobre 2021, nous vous demandons de partager cette information avec eux.

**Quelle est la politique concernant la lettre de recommandation structurée actuellement discutée ?**

Le comité de jumelage des résidents de l'AFMC a développé une politique liée à l'utilisation des documents de référence lors d'un jumelage. Cette politique offre une structure pour le processus, avec les éléments clés étant que des formulaires peuvent être créés pour des disciplines individuelles, mais non pour des programmes individuels, et le formulaire doit être utilisé par tous les programmes au sein de la discipline pour être approuvé aux fins d'utilisation.

**Quelles lettres de recommandation structurées ont été approuvées aux**

## **fins d'utilisation à compter du jumelage R-1 de 2022 ?**

À compter du cycle du jumelage R-1 de 2022, les disciplines en médecine familiale et en médecine d'urgence ont reçu l'approbation du comité de jumelage des résidents de l'AFMC pour leurs lettres de recommandation structurées à l'échelle de la discipline.

- [Lettre de recommandation structurée en médecine familiale](#)
- [Lettre de recommandation structurée en médecine d'urgence](#)

## **Comment ceci concerne-t-il les étudiants qui participent au jumelage R-1 de 2022 ?**

Conformément à la politique du comité de jumelage des résidents de l'AFMC, seules les lettres de recommandation structurées approuvées peuvent être demandées par tous les programmes de médecine familiale et de médecine d'urgence, s'ils exigent des documents de référence dans le cadre de candidature à leurs programmes. Aucun autre type de document de référence ne peut être exigé ou accepté par les programmes de médecine familiale ou de médecine d'urgence.

## **Que se passe-t-il si un étudiant a demandé des lettres de recommandation anticipées pour une ou l'autre de ces disciplines ?**

Si un étudiant a demandé qu'une lettre de recommandation anticipée soit envoyée à CaRMS spécifiquement pour la médecine familiale ou la médecine d'urgence, cette lettre ne peut pas être utilisée pour ces disciplines. CaRMS avisera les étudiants concernés de cette nouvelle politique.

## **Comment les étudiants peuvent-ils exiger une lettre de recommandation structurée en médecine familiale ou en médecine d'urgence ?**

Lorsque la plateforme CaRMS en ligne ouvrira le 4 octobre 2021, les étudiants pourront faire des demandes pour la lettre de recommandation structurée en médecine familiale et la lettre de recommandation structurée en médecine d'urgence à partir de leur compte d'utilisateur.

## ***Ressources supplémentaires :***

- [Quels types de documents de référence existent actuellement pour ce jumelage ?](#)

---

#### Contact us

1.866.656.5667 | [communication@carms.ca](mailto:communication@carms.ca)  
Visit our [YouTube channel](#) to view help videos on key functions in CaRMS Online.

#### Communiquez avec nous

1.866.656.5667 | [communication@carms.ca](mailto:communication@carms.ca)  
Visitez notre [chaîne YouTube](#) pour visionner des vidéos d'aide sur les fonctions clés de CaRMS en ligne.

*The Canadian Resident Matching Service (CaRMS) is a national, independent, not-for-profit, fee-for-service organization that provides a fair, objective and transparent application and matching service for medical training throughout Canada.*

*Le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) est un organisme national indépendant à but non lucratif opérant en vertu du principe de la rémunération des services qui offre un service de candidature et de jumelage équitable, objectif et transparent pour l'enseignement médical à travers le Canada.*



---

*Copyright © 2021 CaRMS, All rights reserved.*

You are receiving this email because you're a CaRMS stakeholder. Vous recevez ce courriel car vous êtes une partie prenante de CaRMS.

#### **Our mailing address is:**

CaRMS  
171 Nepean Street, Suite 300  
Ottawa, ON K2P 0B4  
Canada

[Add us to your address book](#)